

## CONTRAT DE PROGRAMME – ELUS / CITOYENS AYANT PORTE LES ELUS (CONSEIL CITOYEN)

---

amendement à J+3-6 mois suite à l'engagement des investissements pluriannuels PPI  
Métropole et faisabilité  
(audit des capacités et organisation mairie actuelle – finances, Rh,...)

- **Organisation de la gouvernance :**

### **Conseil municipal**

questions du public – temps d'échange direct prévu / limité dans le temps                      questions  
préalables pour avoir une réponse préparée, vérifiée  
principe de partage des indemnités (poursuite / revisite de l'existant)

finances : budget participatif de quartier – définition d'une enveloppe annuelle travaillée par quartier et/ou projets interquartiers et/ou l'ensemble du village  
débat – vote public annuel – rapport d'évaluation annuel du budget ; soumission à un Conseil citoyen ? Rapport par des citoyens de l'exécution du budget participatif ?

### **Conseil citoyen**

composition : réunion de conseils de quartier ? ; participation libre – élection de référents ?  
Plus de participation des élus mais seulement un lien ?  
le conseil citoyen réunit les conseils de quartiers  
interaction du Conseil citoyen / municipal

### **Commissions participatives**

les commissions réunissent des élus et non élus (idem CCAS) ; voire le nombre (faisabilité – taille critique pour travailler => si nombre supérieur à 10 par exemple, redécouper les commissions selon les sujets à travailler?)

- **Mise en œuvre :**

### **groupes projets**

élus / citoyens / agents municipaux  
peuvent être pilotés par un non élu – sur la base d'une validation du projet / délai / ressources par la commission compétente ou le conseil selon l'ampleur (définition seuil,...)  
un élu référent sur le suivi

### Outils :

#### **sondage – consultation**

utilisation de sondages sécurisés en ligne + accès en mairie / la poste pour accompagner les Couzonnais non connectés  
pilotage projets – suivi trimestriel – communication publique (cf infra)

**formation** des élus et non élus à la gestion de projet ensemble (1 session annuelle)

### **publicité des débats, décisions, comptes rendu**

publicité par les référents de groupes / commissions (com' non institutionnelles ; = réactivité, appropriation, mais responsabilité aussi) site / médias ; relais mairie

publicité institutionnelle site / médias mairie ; également des décisions métropolitaines engageant la commune – ou demande aux élus métropolitains

- **Animation de la vie du village – municipalité**

**Convivialité**

café du samedi / apéro du jeudi (par exemple) : fidéliser les citoyens dans les lieux publics (mairie, nouvelle poste) comme lieu d'échange information partage,...

relance d'un Comité des fêtes

**partenariats :**

réunions publiques (Conseil municipal, réunions de travail,...) dans des lieux privés : St Raphael, St Léonard ; favoriser les réunions d'acteurs économiques, sociaux,...  
se rapprocher de l'usager là où il est

**évaluation & politique qualité**

autoévaluation annuelle des élus / évaluation au sein du Conseil municipal et Conseil citoyen

discussion sur les changements de responsabilités élus, non élus – à leur demande ou tous les 2/3 ans (garantir une stabilité des équipes pour la continuité / efficacité de gestion)

**Audit – avril 2020 – audit citoyen (commissions)**

état des finances

état du patrimoine

état des organisations – statutaires / contractuelles ; compétences ; formalisation (fiches postes,...)

état des procédures (sécurité, astreinte, circuit d'accueil, décisions administratives,...)

- **Métropole**

**Promouvoir une démocratie participative sur le territoire Val de saône**

en lien avec les autres mairies et les outils institutionnels tels que la conférence des maires et conférence territoriale, promouvoir un Conseil territorial citoyen sur notre circonscription

promouvoir des commissions citoyennes ; un budget participatif de territoire et/ou participation aux décisions PPI du plan de mandat